



HONORAIRES DE L'AGENCE

Au 1^{er} Janvier 2022

VENTES

Honoraires à la charge du vendeur

MONTANT DE LA TRANSACTION

REMUNERATION

- LOCAUX A USAGE D'HABITATION / TERRAINS

De 0 à 30 000 €

12 % TTC

Avec un minimum de perception de 3500 € TTC

De 30 001 à 60 000 €

11 % TTC

De 60 001 à 80 000 €

10 % TTC

De 80 001 à 125 000 €

9,5 % TTC

De 125 001 à 150 000 €

8.5 % TTC

De 150 001 à 200 000 €

7 % TTC

De 200 001 à 300 000 €

6 % TTC

De 300 001 à 500 000 €

5.5 % TTC

Au-delà de 500 001 €

5 % TTC

- LOCAUX PROFESSIONNELS

Quelque soit le montant

10% TTC

LOCATIONS

Les honoraires de location ne pourront excéder :

Constitution dossier + rédaction bail = 8€/ m² + Etat des lieux = 3 €/ m²

Plafonnés par l'agence à un mois de loyer hors charge